

NOTE PRÉLIMINAIRE

Dans le texte de la convention collective, le caractère gras est utilisé de façon à faciliter l'identification des modifications apportées à la version précédente, soit par l'introduction d'une nouvelle disposition, soit par la modification d'une disposition antérieure.

TABLE DES MATIÈRES

Article	
1 – But de la convention	1
2 – Définitions	1
3 – Obligations des parties	5
4 – Dispositions générales	5
5 – Grève et lock-out.....	5
6 – Droits de la Direction.....	5
7 – Reconnaissance du Syndicat	6
8 – Sécurité syndicale	6
9 – Respect des droits et libertés de la personne.....	9
10 – Tableaux d'affichage	10
11 – Comités.....	10
12 – Santé et sécurité.....	14
13 – Permis d'absence	25
14 – Information	29
15 – Règlement de griefs et de mésententes.....	30
16 – Arbitrage	34
17 – Arbitrage médical	36
18 – Mesures disciplinaires	37
19 – Ancienneté et mouvements de personnel.....	38
20 – Jour de paie.....	58
21 – Salaires	58
22 – Rangement des emplois et rémunération.....	62
23 – Horaire de travail.....	65
24 – Rémunération des heures supplémentaires.....	83
25 – Rémunération minimale de rappel au travail.....	88
26 – Rémunération du temps de transport	89
27 – Repas	90
28 – Prime de quart	91
29 – Jours fériés.....	92